

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 310 88; tél. adm. et publ. (039) 310 87 CCP 23 313
Lausanne Saint Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève Argand 4 tél. (022) 32 47 40, CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4 —
3 mois Fr. 11 — 6 mois Fr. 22 — 1 an Fr. 44 — LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Billet valaisan: Des séances intéressantes

C'est bien rarement que le Grand Conseil se passionne en dehors des contingences politiques où le poids lourd fait force. En l'occurrence, à la loi sur les établissements publics, les députés ont réagi suivant leur idée. Il faut dire que le sujet était à la portée de tous. Ils n'avaient donc pas besoin de s'en remettre aux spécialistes.

Les débats se sont déroulés comme nous l'avions prévu. Un établissement public pour trois cents habitants n'a pas passé la rampe et on peut même dire que s'il y avait eu une proposition pour la liberté complète, nous sommes presque certain qu'elle aurait obtenu la majorité. Personnellement nous aurions estimé que cela aurait été une erreur. En fait, un par deux cents, ce n'est pas un monopole, c'est une mesure d'ordre. Que cette mesure soit souvent mal appliquée, nous ne le contestons pas, mais les défauts d'un système ne doivent pas en faire oublier les avantages. En revanche, un par trois cents âmes, cela devenait un monopole dangereux pour tous y compris les professionnels, tandis que la formule adoptée est assez élastique pour éviter les abus trop grands dans les deux sens.

Un député conservateur nous disait: « Il y a un vent de fronde dans la salle » et ceci spécialement parce que

la majorité du Grand Conseil soutient ouvertement les communes contre l'Etat.

Nous estimons quant à nous que tout ce qui peut être fait, administré par les communes, il faut le leur laisser, car cela donne encore un sens aux droits des citoyens. Il faut que les communes aient de la vitalité, si on veut maintenir l'esprit civique. L'Etat a suffisamment de tâches qu'il ne remplit pas pour ne pas s'emparer de celles entrant dans la possibilité des communes. La meilleure preuve nous l'avons eue dans l'argumentation des partisans d'un étatisme développé. Il paraît suivant le gouvernement lui-même que les communes n'appliquent pas la loi. N'est-ce pas une charge première de l'Etat de sévir contre de tels manquements? Il a tout en main pour le faire, y compris la possibilité de sévir contre les administrations et les administrateurs. Il a la gendarmerie, les contrôleurs des comptes des communes. Evidemment, il est plus facile de s'emparer des pouvoirs, en enlevant toujours plus les compétences aux communes que de sévir contre celles qui ne fonctionnent pas.

En fait, le Grand Conseil s'est montré décidé à contraindre cette politique, aussi il faut espérer que l'on en tiendra compte.

Il reste un problème à trancher. Celui de savoir qui est le détenteur de la patente. Est-ce l'immeuble ou le tenancier? Jusqu'à ce jour, c'était un droit acquis à l'immeuble. C'est tellement vrai que la taxe cadastrale en tient compte.

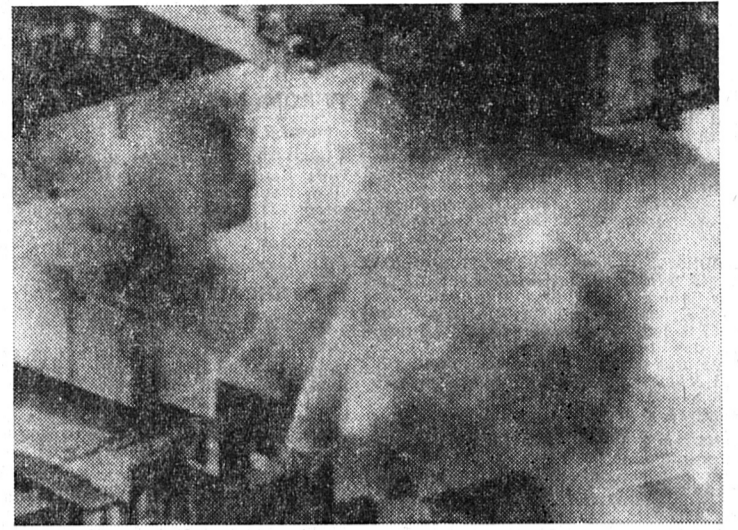
On nous propose une situation mi-figue, mi-raisin qui ne résout pas le problème. On ferait mieux de donner la concession à l'immeuble, concession qui serait impartie de mesures anti-spéculatives, comme la fixation d'un taux maximal de loyer, etc., le tenancier devant détenir une patente d'exploitation. Avec ce système nous éviterions que les immeubles ayant un établissement public puissent prendre des valeurs purement artificielles, et qui du même coup pèsent sur le tenancier et le client sans justification réelle.

Un autre problème qui a retenu l'attention du Grand Conseil, c'est la motion de M. F. Frachebourg sur le droit de grâce du Grand Conseil. M. Frachebourg a été fortement applaudi pour son excellent travail et ses honnêtes considérations. Le conseiller d'Etat Bender a abondé dans son sens et le Grand Conseil une fois de plus a applaudi.

ALBERT DUSSEX.

(Suite en dernière page.)

C'est à Richmond... ce pourrait être ailleurs



Le bilan de la terrible explosion qui a détruit, à Richmond (Indiana), deux immeubles attenants à un dépôt de poudre, s'alourdit chaque jour. On annonçait hier 43 morts. Mais 19 personnes sont encore portées disparues. Notre photo, montrant les lieux du drame, aurait pu être prise dans d'autres villes américaines, car les émeutes, avec leur cortège de morts, d'incendies, de destructions, continuent aux Etats-Unis, comme on le lira en...

DERNIÈRE PAGE

Suisse et Vietnam: « Notre appel ne serait pas entendu »

Une fois de plus, dans son rapport de gestion, le Conseil fédéral définit l'attitude officielle de la Suisse à l'égard du conflit au Vietnam. « Notre politique, écrit-il, vise à affirmer et à accroître notre disponibilité afin que nous soyons toujours plus en mesure de rendre les services qui pourraient nous être demandés.

» Cette ligne de conduite trouve notamment son expression dans notre attitude à propos du conflit du Vietnam. Le Conseil fédéral partage l'inquiétude du peuple suisse devant l'aggravation de la guerre et sa compassion à l'égard des victimes. C'est pourquoi il a tenu, comme l'an passé, à

contribuer à soulager les misères en fournissant, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge suisse, une aide humanitaire aux populations civiles des deux parties de ce pays ravagé.

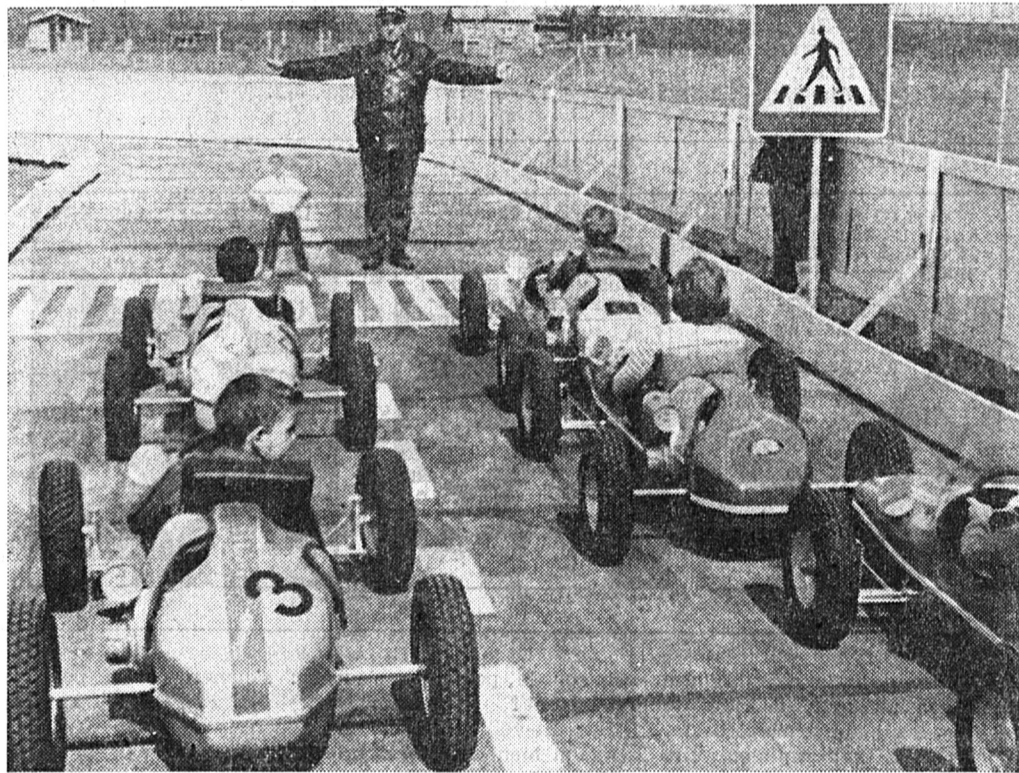
» Malgré son ardent désir de voir la fin rapide des hostilités, le Conseil fédéral ne croit pas qu'un appel lancé aux belligérants, et encore moins à l'un d'entre eux, aurait des chances d'être entendu. Ce qui ne l'empêche pas de témoigner, par le développement de rapports désintéressés de confiance avec toutes les parties au conflit, qu'il est disposé à prêter ses bons offices dans la mesure où ils seraient sollicités.

Chiasso: On congédie très bizarrement!

Les représentants de la presse ont été convoqués à Chiasso, lundi après midi, pour être renseignés sur la fermeture de la fabrique de cigarettes Balcana S.A. qui fait partie d'un « trust » allemand. La fermeture de cet établissement est prévue pour le 31 mai 1968. A partir de cette date, l'activité dans les ateliers sera limitée à l'impression des emballages des cigarettes.

La Balcana S.A. occupe actuellement seize employés de bureau, dont dix seront congédiés, et soixante ouvriers, sur lesquels vingt-quatre devront trouver une autre occupation.

L'affaire a provoqué une impression défavorable dans les milieux syndicaux, vu que tous les ouvriers de nationalité suisse ont été licenciés, alors que les étrangers, des Italiens en l'occurrence, pourront rester lorsque l'établissement aura changé d'activité.



Un cours « bien d'époque »!

Les choses étant ce qu'elles sont en matière de circulation, on n'éduquera jamais trop... En Allemagne, on a décidé d'inculquer les règles du parfait conducteur aux enfants de la maternelle déjà. Notre photo montre la première leçon de ce cours bien d'époque qui a débuté ce week-end à Munich et où les gosses s'initient aux embûches de la route à bord de « vraies » voitures, marchant à l'essence et roulant à 15 km/h. On nous affirme qu'il n'y a pas encore eu de « séchage » à ce cours!

Jura: Terrible collision

Lundi après midi, une collision mortelle s'est produite sur la route Delémont-Bâle entre Zwingen et Grellingue aux environs de 15 h. Une voiture conduite par M^{lle} Erika Studer, née en 1940, vendeuse, domiciliée à Laufen fut déportée sur la gauche et entra en violente collision avec un véhicule circulant en sens inverse. M^{lle} Studer fut mortellement atteinte, alors que sa passagère, sa sœur, a été grièvement blessée. Quant au conducteur de l'autre voiture, M. R. Götschel, né en 1920, représentant, domicilié à Bâle, son état cause de vives inquiétudes.

Porrentruy: Unanimité pour le suffrage féminin

Deuxième ville du Jura, après Moutier, et dixième commune du canton de Berne, à user de la compétence de la loi du 18 février dernier, la commune de Porrentruy a introduit lundi le suffrage féminin sur le plan communal. Les 250 citoyens présents à l'assemblée de commune ont approuvé à l'unanimité l'octroi des droits civiques sur le plan communal aux Suissesses établies dans la localité.

Cela s'est passé dans notre pays

YVERDON: Mort affreuse. — M. Henri Collet, 45 ans, directeur de la maison de combustibles Eternod, à Yverdon, roulait en voiture lundi à 7 h. 30. Il a été atteint par un train se dirigeant vers Neuchâtel au passage à niveau non gardé de Pécots. La voiture a été traînée sur une distance de 400 m. et totalement démolie. L'infortuné conducteur, traîné également sur une centaine de mètres a été entièrement déchiqueté.

BERNE: Contre la pollution de l'air. — La Commission fédérale de l'hygiène de l'air vient de publier son deuxième rapport (le premier date de 1961). Constatant que la pollution de l'air — qui pour l'instant ne représente pas un grand danger — risque de s'aggraver, elle préconise une série de mesures ayant trait surtout aux installations de chauffage et aux véhicules à moteur.

VERBIER: Morts en montagne. — Deux Français qui avaient disparu dans la région de Verbier ont été retrouvés morts lundi matin dans un couloir près du col de Marlenne, au-dessus de Saxon, à 1500 mètres d'altitude. Ils avaient fait une chute dans les rochers.

M. J.-P. Champon, médecin, originaire de Caen (Normandie) et le jeune A. de Montferand, 9 ans, s'étaient rendus dimanche sur les hauteurs dominant Verbier, dans la région des Savoleyres, alors dans le brouillard. Au lieu de redescendre sur Verbier, ils empruntèrent un grand couloir rapide au nord de la « Pierre-à-Voir ». A l'annonce de leur disparition des recherches furent entreprises et continuèrent toute la nuit. Les deux corps ont été retrouvés à une cinquantaine de mètres de distance.

ZURICH: Il avait voulu violer la « chauffeuse ». — Le Tribunal cantonal a condamné un jeune homme de 22 ans à un an de prison, avec sursis pendant quatre ans, moins 171 jours

de préventive. Sous l'influence de l'alcool, il avait tenté de violer une « chauffeuse » de taxi à l'orée d'une forêt entre Dübendorf et Schwarzenbach. N'ayant pu réussir dans ses intentions, de colère, il pénétra avec effraction dans un commerce à Schwarzenbach où il commit divers dégâts pour un montant de 1750 fr. Dans ses considérations, le tribunal a retenu le fait que le prévenu n'avait jamais été condamné. Il a dû s'engager à s'abstenir de consommer de l'alcool pendant la durée du sursis.

GENÈVE: Magasin en feu. — Un grave incendie a éclaté lundi soir dans un magasin de confection de la rue de Berne, non loin de la gare de Cornavin. Les stocks de vêtements et l'aménagement intérieur du magasin ont été détruits, et les vitrines ont sauté sous l'effet de la chaleur. Les dégâts sont estimés à plusieurs dizaines de milliers de francs.

GENÈVE: Villa incendiée. — Une villa d'un étage sur rez-de-chaussée

a été détruite lundi après midi dans la banlieue genevoise. Pour une raison encore inconnue, un calorifère à mazout placé dans un corridor a déclenché l'incendie qui s'est rapidement étendu à toute la maison. Quelques meubles seulement ont pu être sauvés, en dépit de la rapide intervention d'une trentaine de pompiers. Les dégâts s'élevaient à plus de cent mille francs. Il ne reste de la villa que les quatre murs calcinés.

ZURICH: Objecteur de conscience ou égoïste? — Le Tribunal de division 6, siégeant à Zurich, a condamné à trois mois de prison ferme et à l'exclusion de l'armée un canonnier de 28 ans, pour refus répétés de servir. L'auditeur avait requis deux mois de prison seulement. Après avoir accompli plusieurs cours de répétition, cet homme avait fait valoir, dès 1967, des raisons d'ordre moral pour refuser tout nouveau service militaire. Le tribunal a pourtant jugé qu'il n'avait pas devant lui un objecteur de conscience sincère, mais plutôt un égoïste.

Neuchâtel: Un sacré saligaud!

Dès le mois de septembre 1967, une enquête pénale pour viol et attentats à la pudeur a été ouverte contre un habitant de Cormondrèche, le nommé C.-H. C., ouvrier d'usine, actes commis sur la personne de la fille naturelle de sa femme. Les faits ont été reconnus par le parâtre, qui devait répondre prochainement de ses actes devant le tribunal compétent. Le 12 février 1968, cependant, la jeune fille a dû être hospitalisée et les médecins traitants ont diagnostiqué un empoisonnement au thallium (substance toxique utilisée pour la préparation de la mort-aux-rats). L'instruction entreprise dès lors a établi que C.-H. C. avait dilué une certaine quantité de ce produit dans les aliments destinés à la jeune fille, dont la vie est en danger. Le prévenu a passé aux aveux; il a été incarcéré dans les prisons de La Chaux-de-Fonds.

PROGRAMMES

RADIO

Mardi 9 avril 1968

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Inf. 17.05 Bonjour les enfants! 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Chaîne du bonheur. 22.30 Inf. 23.00 Prélude à la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Par i laboratorij Italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.20 Inf. locales. 20.30 Nouveautés de l'enregistrement. 21.30 Vie musicale. 21.50 «Wozzeck», opéra. 22.30 Anthologie du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Lecture. 16.30 Mus. et divertissement. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Hit-parade. 20.30 Abécédairé des grands maîtres. 21.15 Orch. 21.45 «Satellites de télécommunication». 22.15 Inf. 22.25 Jazz.

Mercredi 10 avril 1968

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 A votre service! 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Emis. com. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.35 10, 20, 50 100! 12.45 Inf. 12.55 «Méri-dien-Sud», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles. 14.00 Inf. 14.05 Réalités. 14.30 La terre est ronde. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.



D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

D'UN SPORT A L'AUTRE

Football

Snella au service de Ballabio

Pour le match d'entraînement de mercredi soir à Genève au cours duquel le Servette donnera la réplique à l'équipe suisse, Jean Snella compte aligner quatorze joueurs, plus le gardien Scalena, qui pourra éventuellement jouer une mi-temps à la place de Barlie. Les trois remplaçants prévus sont Haymoz en défense, Guyot au centre du terrain et Kvicinsky en attaque. Haymoz doit en effet purger une suspension lors de la prochaine journée de championnat, ce qui a incité Snella à replacer Mocellin au poste d'arrière latéral. L'équipe servettienne sera la suivante: Barlie; Maffioli, Martignago, Piguat, Mocellin; Sundermann, Makay; Desbiolles, Améz-Droz, Pottier et Nemeth. Remplaçants prévus pour la seconde mi-temps: Scalena, Haymoz, Guyot et Kvicinsky. Heuri, fatigué par son cours de répétition, n'entre pas en ligne de compte.

Jean Snella entend se mettre à l'entière disposition de Ballabio pour cette rencontre d'entraînement: «Nous jouerons le jeu de façon à ce que la préparation de l'équipe suisse soit quelque chose de sérieux. Si Ballabio nous demande de changer notre système de jeu habituel de façon à se

rapprocher de celui d'un prochain adversaire de son équipe, nous le ferons. Nous tenons vraiment à être le «sparring partner» idéal, de façon à ce que cet entraînement soit profitable pour les sélectionnés suisses sans pour autant que le public soit déçu.»

Un arbitre meurt sur un terrain

L'arbitre lucernois Josef Furer, 33 ans, qui arbitrait dimanche à Baar un match de football entre des Italiens de la localité et l'équipe de quatrième ligue d'Aegeri, est mort deux minutes avant le coup de sifflet final, probablement d'une crise cardiaque. Après la première mi-temps, il s'était plaint de douleurs dans la poitrine, mais il voulait malgré tout poursuivre son arbitrage.

D'autre part, mais en Italie cette fois, lors d'une rencontre de la quatrième division, l'équipe de Schio bénéficia d'un pénalty. L'avant-centre le tira et le manqua. C'en était trop pour Battista Capraro, 61 ans, fervent supporter de l'équipe locale qui s'effondra, terrassé par une hémorragie cérébrale.

TACHELLA HONORÉ

Plébiscité par les auditeurs de la radio romande, le Lausannois Ely Tacchella a reçu la médaille d'or récompensant le meilleur footballeur suisse de l'année au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à Lausanne. Ely Tacchella succède au palmarès à Antenen, Schneider et Baeni, mais, lors de sa désignation, il avait été le premier à totaliser plus de 6000 points. MM. de Werra, président de l'ASF, Plomb, représentant du comité de ligue nationale, Rappan et Vonlanthen, respectivement directeur technique et entraîneur de Lausanne, Méroz, directeur de la radio romande, et Vallotton, directeur du studio de Lausanne, assistaient notamment à la cérémonie.

Sport-Toto

Gros gains

Liste des gagnants du concours des 6 et 7 avril: 2 gagnants avec 13 points à 110 089 fr. 10; 138 gagnants avec 12 points à 1595 fr. 50; 2671 gagnants avec 11 points à 82 fr. 45; 25 844 gagnants avec 10 points à 8 fr. 50.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

COMMISSION SOCIALE. — Séance mardi 9 avril, à 18 h. 30, Terrasse, Longemalle 8. Les sections sont priées d'envoyer leurs délégués.

CANTON DE NEUCHÂTEL

La Chaux-de-Fonds
Les socialistes répondent à vos questions

Aux habitants des quartiers de la Charrière et de la Citadelle, mardi 9 avril, à 20 h. 15, à l'amphithéâtre du collège Primaire, les socialistes répondent à vos questions sur l'hôpital, avec G. Petithuguenin, conseiller communal, président de la Commission de l'hôpital.

LE LOCLE: Assemblée générale. — Elle aura lieu le mardi 9 avril, à 20 h., au Cercle ouvrier. Elections communales: a) Programme électoral; b) désignation des candidats au Conseil général.

NEUCHÂTEL: Assemblée du parti. — Mercredi 10 avril, à 20 h. 15, au Cercle des travailleurs. Présence indispensable de tous les candidats aux prochaines élections.

CANTON DE VAUD

ROLLE: Assemblée. — Mardi 9 avril, à 20 h. 30, à la Croix-Fédérale. Ordre du jour: organisation du bal du 1^{er} Mai.

MONTREUX: Assemblée générale ordinaire. — Elle aura lieu le mercredi 10 avril, à 20 h. 30, au Café du Marché, salle du 1^{er} étage. Nous prions instamment tous les camarades et particulièrement les membres du Conseil communal de faire acte de présence à cette très importante assemblée générale.

VEVEY: Assemblée. — Mercredi 10 avril, à l'Hôtel Touring, grande salle. Ordre du jour: l'organisation de la section.

CONGRÈS ORDINAIRE DU PSV. — Le congrès ordinaire aura lieu le samedi 4 mai à 14 h. (au Buffet de la Gare de Lausanne (salle des XXII Cantons). Les sections sont priées d'envoyer leurs propositions jusqu'au 15 avril au secrétariat cantonal: Serge Maret, case postale 1853, 10002 Lausanne.

Dans les séries inférieures

NEUCHÂTEL. — Deuxième ligue: Fleurier—Etoile, 4-0; Boudry—Superga, 2-2. — Troisième ligue: Auvernier—Corcelles, 3-1; Serrières—Cortailod, 2-4; Bôle—Xamax III, 3-1; Comète—Saint-Blaise, 1-0; L'Areuse—Hauterive Ia, 2-4; Espagnol—Fontainemelon II, 4-1; Hauterive Ib—Audax II, 3-1.

JURA. — Deuxième ligue: Mâche—Tramelan, 0-2; Täuffelen—Buren, 2-1; Bévillard—Gruntern, 1-1; Madretsch—Longeau, 1-5; Delémont—Boujean 34, 1-1. — Troisième ligue: Mâche II—Aegerten II, 0-1; Aarberg—La Neuveville, 13-0; Nidau—Madretsch II, 2-0; Perles—USBB IIA, 4-0; Reconvilier—USBB IIB, 4-2; Le Noirmont—Tramelan II, 3-2; Court-Courtelary, 4-1; Saignelégier—Les Genevez, 5-1; Ceneri—Aurore, 0-2; Courttelle—Vicques, 2-1; Bassecourt—Fontenais, 0-0; Courrendin—Courfaivre, 2-1; Develier—Mervelier, 2-2.

VAUD. — Deuxième ligue: Yverdon—Le Mont, 1-0; Lausanne II—Orbe, 1-6; Assens—Grandson, 3-0; Renens—Crissier, 6-3; U. S. Lausanne—Bussigny, 4-0; Nyon—La Tour, 1-0; Forward—Malley, 0-2; Lutry—Montreux, 1-1; Saint-Pré—Payerne, 0-1; Aubonne—Chailly, 0-10. — Troisième

ligue: Forward II—Prangins, 1-4; Rolle—Crans, 2-1; Perroy—Bursins, 1-6; Gingins—Tolochenaz, 3-1; Allaman—Nyon II, 4-5; Montreux II—Aigle, 2-3; Vignoble—Pully, 2-2; Bex—USL II, 1-1; Nord—Saint-Légier, 4-5; Corcelles—Moudon, 0-1; Assens II—Lucens, 3-1; Chevroux—Payerne II, 0-7; Mézières—Avenches, 1-6; Baavois—La Chaux, 4-0; Sainte-Croix II—Vallorbe, 1-9; Orbe II—La Sarraz, 3-2; Donneloye—Cossonay, 2-2; Yverdon III—Champvent, 6-0; Lonay—Chavannes-Epenex, 1-3; Prilly—PTT, 6-1; Isar—Penthalaz, 3-1.

GENÈVE. — Deuxième ligue: Saint-Jean—Signal, 1-1; Onex—Plan-les-Ouates, 2-2; Vernier—International, 3-0; Meyrin—Compesières, 3-1; Chêne II—Italien, 2-0. — Troisième ligue: Saint-Jean II—Perly, 0-9; Versoix II—City, 0-18; Signal II—Donzelle, 2-4; Stade français—Choulex, 0-7; Satigny—Rhexia, 6-1; Pâquis—Campagnes II, 0-5; Compesières II—Amical, 3-2; Azzurri—Geneva, 5-1; Lancy—Tessinoise, 5-0; Vernier II—Veyrier, 0-4; Central—Jonction, 7-1; Etoile Laconnex—Collex-Bossy, 0-0; CAG—Saint-Paul, 1-4; Saint-Michel—Star-Sécheron, 0-2; Valaisanne—Puplinge, 3-2.

EN BREF...

LES OBSEQUES DE CLARK. — La dépouille mortelle de Jim Clark a été transportée par avion privé lundi de la base militaire américaine de Heidelberg à Edimbourg. Les funérailles auront lieu mercredi à Churnside. Deux camarades de Jim Clark, Jay Calder et James Lyon, ainsi que Colin Chapman, constructeur des bolides que conduisait le regretté pilote, accompagnaient le cercueil. On a d'autre part appris à Heidelberg que les épaves de la Lotus Ford de Clark, mises sous scellés dimanche par la police allemande, seront envoyées en Grande-Bretagne. Par ailleurs, la direction de la course de Hockenheim a fait l'objet de vives critiques pour n'avoir annoncé officiellement le décès de Clark que plus de deux heures après son accident mortel.

BOXE A GENÈVE. — Deux combats de professionnels sont à l'affiche du meeting qui sera organisé à la Salle communale de Plainpalais à Genève le 19 avril par le Boxing-Club. En huit rounds de trois minutes, le survelter français Demaret sera opposé au Suisse Hebeisen, ancien champion national chez les amateurs. L'Annoisien Roger Menetrey sera d'autre part opposé au Tunsien El Harizi dans un combat de poids welters en dix reprises. La réunion sera complétée par une rencontre entre une équipe italienne d'amateurs et une sélection suisse.

VICTOIRES SUISSES. — Deux victoires suisses ont été enregistrées au tournoi international d'escrime de Sochaux. Au fleuret féminin, Christine Senn s'est imposée après avoir notamment battu l'Allemande Ingrid Charle par 8-0. A l'épée (145 participants), la victoire est revenue à Jean Gonthier devant l'Autrichien de Suisse Markus Leyrer. En quart de finale, Gonthier a notamment battu le Français Claude Bourquard par 10-7.

Les aventures de Popeye



La servante du docteur

Simple histoire par Urbain Olivier

73

— Ne venez pas me chanter «Floribus». Croyez-vous que je n'aie pas eu votre âge, il y a trente-deux ans? Je me suis marié alors, et j'ai ma fiancée pour le moins autant que ce goux de Théophile peut vous aimer, et vous le lui rendre. Voici donc ce que vous allez faire: écrivez pour Noël et dites que, d'après mon conseil, vous acceptez ce qu'on vous offre, mais que vous avez besoin de deux mois, peut-être de trois, pour faire vos préparatifs et me procurer une remplaçante. Est-ce convenu?

— Oui, monsieur, cher monsieur. Mais je ne sais comment vous témoigner ma reconnaissance...

— C'est assez dit. Pas un mot de plus. Venez avec moi; je veux vous montrer quelque chose.

Elisa suivit son maître dans la chambre des consultations. Appliquée au mur, derrière le foyer de la cuisine, il y avait une armoire basse, dont les deux portes étroites masquaient une cavité, au fond de laquelle était le contre-feu en molasse de la cheminée, ouverte de l'autre côté. La marmite N° 25 était dans ce réduit caché. Le docteur en souleva le couvercle, qui laissa voir un sac de toile grossière, assez rebondi, ficelé et cacheté. Une carte pendait à la ficelle. Sur cette carte on lisait: 1500 fr. destinés à payer le trousseau de ma domestique Elisa Morins. Cette somme est sa propriété.

— Je vous donnais cette marmite avec son contenu par mon testament, dit le docteur; maintenant, vous employerez ces 1500 fr. à l'achat d'un bon trousseau, dès que tout sera réglé avec Théophile. Ecrivez de manière à ce que cet infortuné ait votre lettre le jour de Noël. Ce sera pour lui une bonne nouvelle, qui ne lui fera pas oublier non plus celle que ce jour nous rappelle. A présent, allez à vos affaires. Je veux prendre l'air un moment.

Que le lecteur se mette un instant à la place d'Elisa, et qu'il regarde aussi passer dans la rue ce vieux médecin, le chapeau enfoncé sur les yeux, les mains dans les poches de sa grande «chambrelouque», dont les vastes pans s'ouvrent à droite et à gauche, à mesure qu'il avance à longs pas dans le chemin. La jeune domestique a le cœur plein d'une douce joie, tandis que le vieillard retourne en pensée au temps où il allait chercher sa fiancée et la conduire à l'église. Pour lui, la vie touche à son terme: sans famille, il laissera sa maison vide quand il quittera ce monde. Pour la jeune fille, une ère de bonheur

est sur le point de s'ouvrir: s'ouvrira-t-elle réellement?

L'avant-veille de Noël, Elisa écrivit:

« Mon bien cher Théophile,

» En réponse à votre dernière lettre, je viens vous donner celle que vous attendez. Puisse-t-elle vous rendre heureux autant que je le désire. D'après le conseil de M. Argozat, et pour suivre aussi à l'impulsion de mon propre cœur, je viens vous dire que vous pouvez compter sur moi. Avec l'aide de Dieu, j'espère que je serai pour vous une bonne femme, comme vous serez pour moi un bon mari. Nous nous placerons chaque jour sous sa sainte garde. Assurez aussi votre excellente mère de mon vif désir d'être pour elle une fille aimante et respectueuse.

» Bien cher ami, M. Argozat pense qu'il a besoin de deux mois pour se procurer ma remplaçante dans sa maison; pendant ce temps, je ferai mes préparatifs. Nous pourrions alors fixer l'époque du mariage pour le milieu de mars. Cela vous convient-il? Je dois à ces lignes ma photographie, faite dernièrement. Vous m'enverrez ou m'apporterez la vôtre. Et maintenant, adieu. Après ce que je viens d'écrire, je n'ai plus besoin, je pense, de vous dire que je vous aime, et que je suis pour la vie, votre

« Elisa: »

« Non, c'est trop de bonheur » se dit Théophile en recevant cette lettre et portant à ses lèvres, puis mettant sur son cœur, le portrait de sa bien-aimée. Il répondit le même jour:

« Chère, toute chère Elisa,

Que Dieu vous bénisse pour ce que vous m'écrivez. J'irai demain chez un photographe, et dimanche prochain je vous apporterai mon image respirant le bonheur. Je prendrai aussi des anneaux

pour que vous en choisissiez un. Ma mère vous embrasse tendrement. Le terme fixé lui convient. Toute ma reconnaissance à M. Argozat. Avec votre permission, bien-aimée, je vous serre sur mon cœur.

» Votre Théophile. »

Noël, cette année-là, était un lundi. Le lendemain, l'heureux fiancé se rendit où il disait. Le photographe lui promit des cartes pour le samedi au soir. Théophile se fit remettre une demi-douzaine d'alliances, pour qu'Elisa en choisît une. Tout semblait marcher au gré des jeunes gens, lorsque, le jeudi, M. Argozat reçut une lettre dont nous ne donnons qu'en tremblant la connaissance au lecteur.

Grange-Gui, ce 27 décembre 188...

« Très honoré monsieur,

» Le soussigné, pasteur de la paroisse de Grange-Gui, est chargé de vous faire part d'une bien triste nouvelle. Ne pouvant écrire elle-même, Mme veuve Caux m'a demandé de la remplacer auprès de vous, monsieur, et de Mlle Elisa Morins, pour vous dire le malheur immense dont elle est frappée. Ce matin même, comme M. Théophile ne se levait pas, elle est entrée dans sa chambre, et l'a trouvé dans son lit, le sourire du bonheur encore sur ses lèvres, mais hélas! sans vie. Le jour précédent, il s'était un peu fatigué, probablement aussi un peu agité. Est-ce là ce qui a déterminé une rupture dans la région du cœur? Nul ne le sait et ne le saura jamais. La mort, paraît-il, a été instantanée.

(A suivre)

La Chaux-de-Fonds

CONCERT DE GALA DE LA MUSIQUE LA LYRE

Samedi soir, dans la salle de l'ancien-stand, cette sympathique fanfare, concrétisant le pur et bel amateurisme n'a pas failli à sa réputation et a donné un concert réussi en tout point.

Son nouveau chef, M. Léon Wicht, est un digne successeur de Jules Ecaibert et de Jean Grosclaude, il a droit à toutes nos félicitations.

Ce qui caractérise la Lyre, c'est l'équilibre, la justesse et la pureté de l'émission.

Cette société possède une armature d'éminents chefs de pupitres qui, malgré leur talent évident, se mettent sur pied d'égalité avec leurs copains moins doués ou en formation. Qu'ils s'appellent Roger L'Eplattenier, André et René Aubry, Roger Verdon, André Steffen, Michel Straumann et j'en oublie, ils sont avant tout lyriens et ce qui compte pour eux c'est l'avenir et la bonne marche de leur chère société.

L'« Ave Verum Corpus » de Mozart permit à chacun de se mettre en lèbres, comme on dit en jargon de fan-

fare. Les quatre extraits du ballet de « Coppélia » de Léo Delibes nous ont transporté dans une ambiance de théâtre et il n'y manquait plus que les jolies ballerines.

Le prélude du troisième acte de « Lohengrin » de Richard Wagner se prête particulièrement bien à l'orchestration pour fanfare et fut joué à la perfection. Les trombones se sont particulièrement distingués par la majesté dont ils ont fait preuve.

André Steffen, baryton solo, possède en plus d'une grande virtuosité, un sens approfondi de la musique et c'est en tout grand soliste qu'il joua le « Concertino » de Den Abend qui eut l'honneur du bis.

La Lyre a compris aussi la nécessité de donner du panache à ses fonctions de musique de défilé, c'est pourquoi elle a une section de tambours parfaitement au point grâce au dévouement sans limite de son chef de batterie Michel Straumann.

En avant la Lyre, vous êtes dans la bonne voie! C. D.

A la Salle de musique :

« LE MESSIE »

DE G.-F. HAENDEL

Il faut féliciter l'Art social, qui nous permet d'entendre année après année des concerts des Rameaux d'une très haute valeur artistique. Il est heureux que le public réponde à son invitation et transforme cette audacieuse initiative en succès particulièrement mérité. Le Chœur mixte de l'Eglise réformée, sous la compétence et souple direction de M. G.-L. Pantillon, a su donner à son interprétation toute la joie et l'allégresse voulues par l'auteur, gardant ainsi toute sa fraîcheur à une œuvre qui brave les temps. Il est bon de signaler l'apport important de l'Orchestre romand de Berne et les interventions de l'orgue tenu par M. G.-H. Pantillon. Le quatuor vocal, composé de M^{mes} R. Defraiteur et C. Perret et de MM. C. Jauquier et P. Gagnebin, a fait preuve d'autorité et d'une conviction profonde, dans la volonté de conserver à l'œuvre la majesté que Haendel tenait à lui donner. Nous avons été particulièrement séduit par l'apport du trompettiste, dont la souplesse est remarquable.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont permis d'entendre le « Messie » et se sont astreints à une préparation très poussée qui leur fait grand honneur. E. F.

REMERCIEMENTS DE TERRE DES HOMMES. — Une fois de plus, la population s'est montrée fort généreuse, l'action « oranges » a récolté une somme de 8850 fr., près du double de l'an dernier. Terre des hommes remercie acheteurs et vendeurs pour avoir contribué à ce succès.

CARNET DU JOUR

Cinéma

PALACE: 20.30, « Les Femmes aux Mille Plaies ».
CORSO: 20.30 « Douze Salopards ».
EDEN: 20.30, « Le Tonnerre de Dieu ».
PLAZA: 20.00 « Guerre et Paix ».
RITZ: 20.30, « David et Lisa »; 14.30, « Les Merveilleux Contes de Grimm ».
SCALA: 20.30, « La Fureur de vivre ».

Divers

GALERIE DU MANOIR (Balance 12): exposition J.-F. Comment.
PLACE DU GAZ: attractions foraines.
Pharmacie d'office
Pharmacie Wildhaber av. Léopold-Robert 7. (Des 22 h. appeler le No 11.)

MÉMENTO LOCLOIS

CINEMA LUX: 20.30, « La Mort d'un Tueur ».
PHARMACIE D'OFFICE Pharmacie Merlotli. (Des 21 h., le No 17 renseignera.)

Fin d'année scolaire au Technicum neuchâtelois

Sous la direction de P. Steinmann, directeur général, et en présence de MM. R. Jaquet, président de la Commission plénière, J. Cornu, secrétaire général du Syndicat patronal des producteurs de la montre, M. Cattin, président de la Société des anciens élèves, Guyot, de l'Union technique suisse, et F. Reist, représentant le Lion's Club, s'est déroulée samedi la cérémonie de fin d'année scolaire.

Les élèves suivants obtiennent un prix ou terminent leur apprentissage:

ÉCOLE D'HORLOGERIE ET DE MICROTECHNIQUE

Horloger complet EHS: Chr. Montandon.

Horlogers rhailleurs: J.-D. Aubert, A. Donzé, B. Girard, E. Jeanbourquin, H.-L. Montandon, M. Prétôt.

Dessinateurs en microtechnique: G. Piaget et M. Rollier.

Horlogers praticiens: F.-J. Gonin et J. Kirchofer.

Micromécaniciens: G. Berger, J.-F. Cossa, C. Mayor, R. Vaucher, Ch.-A. von Gunten, P.-A. Widmer.

Régieuses: L. Forestier, J. Hirt, M.-J. Jaquière, J. Iseli, C.-A. Messerli, C. Pignolet, J. Thiébaud.

ÉCOLE DE MÉCANIQUE

Dessinateurs en machines: F. Droz, G. Gogniat, R. Schneider.

Mécaniciens de précision: J. Froidevaux, J.-C. Liniger, G. Nuvolone, F. Pierivittori, G. Staub, A. Willen, R. De Zordo.

Mécaniciens faiseurs d'étampes: A. Boillat, J.-M. Beuret, J. Girardbille, J.-P. Maire, C. Perret.

Mécaniciens en automobiles: P. Balmer, R. Devenoges, R. Lohrer, S. Maire, J.-P. Porret.

ÉCOLE DE MONTEURS DE BOITES

Tourneurs de boîtes métal et acier: D. Girard, Ed. Purro, M. Stähli.

ÉCOLE D'ARTS APPLIQUÉS

Bijoutiers-joailliers: W. Bötschi, R. Ecabert, G. Guyot, R. Santschy, P. Wiesmann, Micheline Wolf.

Graveurs sur acier: C. Hofstetter, O. Huguenin.

ÉCOLE DE TRAVAUX FÉMININS

Couturières pour dames: F. Boillat, M. Cattin, D. Donzé, A.-M. Follonier, C. Freiburghaus, D. Jeanbourquin, M. Maurer, A. Molleyres, C. Vuillemin, Th. Wiedmer.

UN PIÉTON RENVERSÉ. — Hier, à 12 h. 05, un automobiliste habitant Colombier, circulait sur l'avenue Léopold-Robert, à la hauteur du N° 11; il s'engagea dans le sens interdit, renversant un piéton, M. W. Studeli, qui fut blessé à un genou.

Avant le Conseil général

Plan d'aménagement et règlement d'urbanisme

La nécessité d'un plan d'aménagement du territoire communal, ainsi que d'un règlement d'urbanisme est reconnue par chacun.

Le premier plan de zone a été établi en 1948, en même temps qu'un règlement d'urbanisme. Depuis lors, la loi cantonale de 1957 a donné des nouvelles bases légales qui ont permis le développement actuel. Il était donc normal de procéder à une refonte complète du zonage et du règlement.

Un travail considérable a été fait dans un esprit de collaboration et de compréhension, où seuls les intérêts de la ville ont prévalu. Des contacts ont été pris, en particulier avec la ville du Locle pour arriver à harmoniser nos conceptions.

Nous devons veiller à favoriser la construction d'usines et de logements, à développer l'enseignement technique, à assurer nos voies de communications.

LE PÉRIMÈTRE URBAIN

Depuis plus d'un siècle, la ville s'étend à l'ouest, en suivant le fond de la vallée. Or, elle perdrait beaucoup en efficacité — et aussi en caractère — si son centre s'étirait ainsi sur cinq kilomètres. Il faut donc, malgré la topographie, chercher à promouvoir un développement concentrique plutôt que linéaire.

Il en résulte deux conséquences: D'abord une extension au nord et une extension au sud, ensuite un arrêt à l'ouest.

Cet arrêt à l'ouest se situerait vers le temple des Eplatures et une zone de verdure s'étendrait ainsi entre la ville et Le Crêt-du-Loche.

De toute évidence, Le Crêt-du-Loche par sa situation entre les deux villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, occupe une position privilégiée au centre de la région industrielle polarisée sur ces deux villes.

Il est donc judicieux de lui attribuer un statut adéquat dans le contexte général de l'aménagement du territoire des Montagnes neuchâteloises.

LA CIRCULATION

Il faut distinguer trois espèces de trafics: le trafic de transit, le trafic régional, le trafic urbain.

LES ZONES

Le règlement d'urbanisme détermine les conditions d'utilisation du sol par zones et les plans de quartiers organisent l'équipement collectif en fonction des besoins.

LA ZONE RURALE

Par définition, tout le territoire compris entre le périmètre urbain et les limites communales constitue la zone rurale.

Une portion importante de cette zone est soumise au décret concernant la protection des sites naturels du canton, et le reste constitue la zone rurale proprement dite.

Des emplacements sont prévus dans ces deux zones pour les maisons de week-end — appelées zones de constructions basses — et des places de camping figurent en zone rurale.

Il nous est impossible, faute de place, de nous étendre sur les nombreuses incidences de ce plan d'aménagement, et sur le règlement d'urbanisme qui comporte 222 articles, avant la séance du Conseil général.

Le Locle

Politique scolaire: Un comble

Lors de la dernière séance du Conseil général qui a débattu de l'implantation du nouveau collège secondaire, il s'est trouvé un conseiller général du PPN pour réclamer une meilleure coordination de l'étude des problèmes scolaires. Très juste, nous approuvons.

Mais, où la critique devient cocasse, c'est lorsqu'on sait que le directeur du Département de l'Instruction publique est dirigé par le conseiller communal PPN Jean-Pierre Renk. Devons-nous conclure que le PPN n'approuve pas l'activité de son représentant à l'exécutif?

La vérité est que M. Renk ne sait pas à quel saint se vouer. En 1967, son parti est partisan de la construction du collège secondaire

sur la place du Technicum; en 1968, il ne l'est plus. Certains PPN ne verraient pas sans déplaisir l'émigration de l'Ecole technique supérieure au Crêt-du-Loche, d'autres souhaitent son maintien au Locle. On nage sans ligne de conduite définie.

Il est temps que le PPN fasse un examen de conscience et peut-être alors son conseiller communal, responsable de l'Instruction publique pourra-t-il mieux assumer son rôle de coordinateur des travaux des diverses commissions d'école, mieux prévoir l'avenir et éviter un jour l'érection de baraquements scolaires.

L'efficacité de l'enseignement à tous les degrés est à ce prix.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

M. FRÉDÉRIC BLASER NOUS ÉCRIT

Messieurs, Ayant été, à tort, mis en cause par l'article « A propos de la censure » de votre rédacteur M. W. Brandt, paru dans votre numéro du 2 avril 1968, je vous demande de bien vouloir publier la mise au point suivante:

S'il est exact que j'ai téléphoné à la Chancellerie d'Etat à propos de la conférence d'un général israélien, c'est simplement pour demander quelle autorité avait donné l'autorisation à un officier d'un pays en guerre à venir parler chez nous d'un conflit qui met en cause d'autres pays avec lesquels nous entretenons des relations diplomatiques. J'avais en mémoire les nombreuses interdictions prises antérieurement à l'égard d'orateurs de gauche et d'extrême-gauche.

Pour éviter toute interprétation erronée de ma démarche, j'ai tenu à préciser à mon interlocuteur, contrairement aux intentions que me prête votre journal, que je n'étais en tout cas pas opposé à l'autorisation donnée au général israélien, mais j'ai émis le vœu que l'on fasse preuve de la même compréhension lorsque des demandes seraient présentées à propos de la venue, en Suisse, de nos amis vietnamiens. Tout le but de ma démarche est contenu dans cette dernière phrase et le refus opposé dernièrement par le Conseil fédéral à la

venue de deux civils vietnamiens justifie d'autant plus l'opportunité de ma démarche.

Il vous est loisible de contrôler cette affirmation auprès de la Chancellerie d'Etat ou auprès de votre informateur dont les moyens doivent être grands au sein de l'autorité cantonale.

Il me serait utile que la présente mise au point jouisse dans votre journal de la même importance que l'article de M. W. Brandt, d'autant plus que ce dernier demande aux populistes de préciser leur position à l'égard de la censure.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations empreintes.

F. BLASER.

Nous sommes enchanté de publier la lettre du conseiller communal loclois, F. Blaser, comme celui-ci nous le demande. En effet, il s'agit non d'une mise au point, mais bien d'une confirmation du fait allégué. Ayant été informé par un ami israélien — et non par un membre d'une autorité quelconque — nous ignorions les détails de son entretien téléphonique avec la chancellerie. Nous sommes donc ravi de les connaître par le menu.

Quant à l'opportunité de la démarche de M. Blaser, dans le cadre d'une opposition effective à toute censure, on peut assurément diverger d'opinions! B.

HENRY BRANDT DE RETOUR. — Le cinéaste Henry Brandt est rentré de son voyage de six semaines en Sibérie, au cours duquel il a tourné, à Bratsk notamment, en Sibérie centrale, un nouveau volet du film « Comment vivent les Hommes » qu'il réalise à travers le monde pour le compte de l'OMS.

LES COMPTES DE L'ETAT DE NEUCHÂTEL. — Le compte budgétaire de l'Etat de Neuchâtel pour 1967 présente un total de recettes de 119 282 296 fr., contre un total de dépenses de 124 350 365 fr., laissant un excédent de dépenses de 5 068 068 fr., alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de 1 414 092 fr.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Fontenais-Villars: Assemblée du Parti socialiste

Très belle assemblée que ces assemblées annuelles du Parti socialiste de Fontenais-Villars où l'élément féminin était particulièrement bien représenté, ce qui est très réjouissant pour l'avenir de la section.

Dans son rapport très complet, le président Bernard Voisard, après avoir fait un rapide tour d'horizon de la politique internationale, où il a notamment fustigé la politique guerrière du supercapitalisme « made in USA », qui cautionne du même coup les régimes fascistes d'Espagne, du Portugal, de Grèce et d'ailleurs, a dit sa satisfaction du magnifique résultat obtenu par notre parti aux récentes élections communales. Il rappelle qu'avec cinq suffrages de plus, nous aurions obtenu un troisième siège au Conseil communal. Ce sera pour la prochaine fois.

Il termine par un vibrant appel à l'unité des travailleurs en dénonçant au passage toutes les formes de racisme, qu'elles soient d'ici ou d'ailleurs. Il saisit l'occasion pour rappeler la mémoire de Martin Luther King.

COMPTES

On apprend avec satisfaction que la caisse ne se porte pas trop mal. Le rapport de nos conseillers, J. Sasse et M. Macquat, retient particulièrement l'attention de l'assemblée. Il est intéressant d'en dégager combien la majorité bourgeoise du Conseil communal est sensible à l'action du Parti socialiste.

NOMINATIONS

L'ancienne équipe du comité est reconduite à l'unanimité vu le bon travail fourni au cours de l'année écoulée. Ce même comité est complété par

la camarade Edith Macquat, ce, par acclamation.

Il se compose comme suit: Président: Bernard Voisard; vice-président: Gaston Voisard; secrétaire: Aimé Trémolat; caissier: Jean Crevoiserat; assesseurs: Edith Macquat, Pierre Moirandat, Armand Gigon, Alexandre Coullery, Maurice Voisard. Les mandataires au Conseil communal en font automatiquement partie.

Est abordé ensuite l'examen du tractandum de la prochaine assemblée communale, assemblée qui devra décider de l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes en matière communale. Il est tout naturel que ce soit à l'unanimité que l'assemblée en recommande chaleureusement l'acceptation.

1^{er} MAI

Comme d'habitude, la cétion organisera le soir du 1^{er} mai la manifestation traditionnelle.

En vue du prochain congrès du Parti socialiste jurassien, deux délégués sont désignés, qui auront pour mandat de soutenir toute action allant dans le sens de la préservation de l'unité du PSJ et particulièrement du rapport de la commission nommée à cet effet.

Il est passé minuit lorsque cette importante assemblée est levée.

Après quoi et comme d'habitude la soirée se termine par le verre de l'amitié.

Parti socialiste de Fontenais-Villars.

SAINT-URSANNE: Il se jette contre un arbre. — Dans la nuit de dimanche à lundi, M. Philippe Catte, 21 ans, mécanicien sur autos, à la ferme-restauration Chez-le-Baron (près d'Epauvillers), dans le Clos-du-Doubs, circulait en voiture sur la route les Mallettes-Saint-Ursanne, quand, pour une raison encore inconnue, il quitta la route et alla se jeter contre un arbre. L'accident, qui n'avait pas eu de témoin, ne fut découvert que lundi matin. Les premières constatations ont permis d'établir que le jeune homme avait été tué sur le coup. Il était le fils de M. G. Catte, ancien maire d'Epauvillers.

BIENNE: Issue fatale. — M. Maurice Perrenoud, 66 ans, qui, le 30 mars était entré en collision avec un camion à Biemme alors qu'il circulait à vélo-moteur, vient de décéder à l'hôpital des suites de ses blessures.

Vu... Lu... Entendu...

Lu dans la « Tribune de Genève »:
« Monsieur cherche une demoiselle ou une dame, nationalité indifférente, pour le samedi et le soir, afin de mettre au net quelques compositions de philosophie. Travail intéressant mais confidentiel. »
Est-ce ce qu'on appelle la philosophie dans le bouddoir?

Beaucoup d'entre nous perdent la moitié de leur temps à souhaiter des choses qu'ils auraient s'ils n'avaient perdu la moitié de leur temps en vains desirs.
A. Woolcott

GENÈVE

L'Union des mobilisés prône la violence

Samedi soir a eu lieu l'assemblée générale de l'Union des mobilisés 1914-1918. Nous n'y étions pas et nous ne le regrettons pas, car si l'on en croit la « Suisse » et le « Journal de Genève » nous aurions pu nous énerver.

Passons sur le côté folklorique propre à toute assemblée où la moyenne d'âge doit naviguer autour de septante ou quatre-vingts ans, pour en venir à certaines paroles prononcées par M. Auguste Bernoud, président.

Ce monsieur, fort connu pour son activisme en faveur du patriotisme et de l'armement à outrance, a donné semble-t-il, un cours magistral sur ce qu'il faut entendre par « défense spirituelle », notion dont on nous rebat les oreilles depuis que nos colonels veulent tuer les poissons du lac.

M. Bernoud aurait mis l'accent sur « la lutte contre toutes les idées pernicieuses — antimilitarisme, antinationalisme et objection de conscience — qui menacent les vertus authentiquement helvétiques ». (« Journal de Genève ».)

On peut à la rigueur admettre le point de vue de M. Bernoud, tant il est vrai que les classes dirigeantes de ce pays sont militaristes, chauvines et ne respectent pas la liberté de conscience. Nous sommes d'accord.

Mais M. Bernoud va plus loin. Il ne fait pas qu'affirmer ses idées, il veut les défendre. Il les croit donc menacées, ce dont nous sommes heureux. Fatigué de rester dans la tranchée de 1914, le vieux poilu veut monter à l'assaut de ceux qui « doutent des vertus helvétiques ». « Nous mènerons contre eux une lutte implacable et violente s'il le faut », a-t-il déclaré. (La « Suisse ».)

Avec quoi, s'il vous plaît ? De son temps, on employait l'ypérite et la grosse Bertha. Du nôtre, il faut donner à ce fanatique du napalm et des F-111.

Nous voulons bien croire que M. Bernoud s'est laissé emporter par ses souvenirs du temps où l'armée marquait des tendances pro-allemandes et où on l'employait souvent contre les ouvriers en grève. Nous pourrions aussi donner crédit à la version des effluves éthyliques, qui devaient se dégager denses et épaisses ce soir-là.

Mais malgré ces circonstances atténuantes, nous ne pouvons pas manquer d'être choqué par les écarts de

langage d'une personnalité qui a occupé des fonctions judiciaires.

M. Bernoud s'est félicité de la mise sur pied à Genève des Journées militaristes et que certains appellent Journées de la défense nationale. Elle est belle votre défense nationale, défendue qu'elle est par des nostalgiques de la guerre et de la violence.

Il vous faut sans doute aussi votre Martin Luther King à assassiner, militaristes sans vergogne. Mais ne comptez pas sur nous pour mourir sans résistance.

CLAUDE AUROI.

Genève en bref

ACCORD POUR L'ARRIVÉE DU TOUR DE ROMANDIE A GENÈVE. — A la suite d'un accord intervenu entre les organisateurs du Tour de Romandie et notre société, le cyclisme et le football seront associés dans une grande manifestation le 12 mai prochain au stade du vélodrome de Frontenex. C'est ainsi qu'à 14 h. 15, la première équipe d'UGS sera opposée à Winterthour, actuel leader du championnat de ligue nationale B et finaliste de la coupe de Suisse, et que, à l'issue de cette importante rencontre, les spectateurs pourront assister à l'arrivée de la dernière étape du Tour de Romandie, auquel participeront les grandes vedettes européennes du cyclisme. Une course réservée aux amateurs fera patienter les spectateurs en cas de retard dans l'ultime étape de la plus importante compétition romande, qui sera patronnée, sur le territoire genevois, par la Société coopérative suisse de consommation.

AUX PTT. — Le service postal sera restreint comme un dimanche ordinaire le Vendredi-Saint, le dimanche de Pâques et le lundi de Pâques. Le jeudi 11 avril, les guichets seront fermés à 17 h. Le samedi 13 avril, veille de Pâques, l'ouverture des guichets et la distribution auront lieu comme un samedi ordinaire. Des affiches spéciales, placées dans les divers bureaux de poste renseignent d'une façon détaillée.

GENÈVE

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE — Grand-Rue 39 - Téléphone 24 99 48 - Mets et boissons de 1^{er} choix - Deux salles pour sociétés et banquets.

A propos des parkings souterrains

D'abord une politique de la circulation

Lors de la dernière séance du Grand Conseil, Emilio Luisoni a exprimé la position du Parti socialiste au sujet de la construction de parkings souterrains à Genève. (Réd.)

Je ne peux adhérer à un projet de loi qui ne donne aucune réponse aux réserves que j'avais formulées dans le tour de préconsultation : à savoir que la construction de garages est liée à la politique d'expansion, ou de stabilisation, voire à la vocation d'un quartier. Qu'elle est liée encore à la circulation de transit ou à la circulation locale ; qu'elle est liée aux transports publics. On crée un organe mais on ne définit pas les critères de sa politique (il s'agit de la Fondation pour les parkings, réd.).

Pour ne citer que les problèmes de transports publics, je vous rappelle le vote négatif qu'a essuyé une motion de mon camarade Wyss-Chodat il y a deux mois. Cette motion a été rejetée à une nette majorité par une réaction épidermique et irréflective.

Je persisterai donc dans ma proposition tant que le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur

- une politique à moyen et à long terme concernant les transports publics ;
- une politique exigeant la construction de garages privés sous les immeubles et notamment ceux à caractère commercial ;
- une politique qui désigne les zones qui pourraient être à l'avenir totalement ou partiellement interdites à la circulation ;
- une politique garantissant l'équilibre des quartiers.

Construire ou encourager la construction de garages sans que des options générales soient prises, ne sera qu'un palliatif pire que le mal qu'on veut combattre.

On créera des espèces d'entonnoirs qui absorbent des centaines de voitures mais qui les déversent par paquets aux heures de pointe, recréent en grande partie les entraves à la circulation qu'on désire supprimer.

Après la construction de ces garages, où des millions auront été engloutis, on ressortira d'autres millions pour grignoter les trottoirs, les places, les squares. A la rigueur et dans le meilleur des cas on arrivera finalement à circuler ; mais du même coup on aura tué le charme, la vie, le caractère d'une ville entière.

PRÉSERVER LE CENTRE DE LA VILLE

Le centre de Genève subit déjà des transformations profondes, liées à des phénomènes de concentration et de spécialisation d'activité qui éloignent peu à peu les logements et les commerces qui s'y rattachent.

La ville et le centre représentent une très forte concentration d'activités. Actuellement 75 % des habitants du canton travaillent sur son territoire (31 % dans l'industrie et les métiers, 24 % dans le commerce, 45 % dans les services). A lui seul le centre attire plus du quart (28 %) des emplois du canton, alors qu'il ne loge que 7 % des habitants.

Ce n'est pas par d'énormes gaspagnées à l'origine des « mouvements pendulaires » qui provoquent les difficultés de la circulation et de parking.

Il faut défendre la notion de centre en lui attribuant un rôle communautaire et d'échange collectif et culturel (ou comme le dit Labasse de « creuset de la vie sociale d'une ville »).

Ce n'est pas par des énormes garages au centre de la ville, ni par la prolifération d'encore plus énormes « shopping centres » à sa périphérie, que nous diminuerons, voire supprimerons le rôle d'acculturation que joue en Europe le noyau d'une ville.

Emilio LUISONI.

OFFRES D'EMPLOI

Département de l'instruction publique

GENÈVE

CLINIQUE DENTAIRE DE LA JEUNESSE

cherche

auxiliaire de médecin dentiste

Exigences: certificat de fin d'apprentissage ou diplôme équivalent.

Travail varié et intéressant pour jeunes filles consciencieuses.

Faire offres écrites, avec curriculum vitae, à la Direction de la Clinique dentaire de la jeunesse, rue Lombard 30, 1211 Genève 4.

Mémento genevois

CASINO-THÉÂTRE (☎ 24 20 37): 20.30, « Ça claironne », grande revue d'actualité en 1 prologue 7 actes et 27 tableaux de Denis-Michel et Claude Fradel; 18 décors et 120 costumes

VAUD

L'ANNEAU HANS REINHART A CHARLES APOTHÉLOZ

L'Anneau Hans Reinhart est décerné chaque année par la Société suisse du théâtre pour honorer l'un ou l'autre des serviteurs de l'art dramatique dans notre pays. En 1968, le jury a décidé de décerner cette distinction non pas à un comédien, comme ce fut le cas jusqu'à maintenant, mais à un animateur, soit à Charles Apothéloz, fondateur du Théâtre des Faux-Nez, du Théâtre dans la rue, directeur du Centre dramatique romand, « pour son travail de pionnier, pour la part qu'il prend au rapprochement des communautés linguistiques du pays, pour son engagement dans la prise de conscience et l'affirmation nationales de notre autonomie culturelle ».

Cette distinction fut remise samedi au Théâtre de Vidy par M. M. Kachler, président de la Société suisse du théâtre, lequel, dans son discours, releva les qualités d'autonomie créatrice du théâtre en Suisse romande où le théâtre populaire et démocratique, suscité par Morax, montre une activité, une vitalité réjouissantes.

M. G.-A. Chevallaz, syndic de Lausanne, souligna les mérites d'Apothéloz. En effet, les efforts des autorités, le soutien qu'elles accordent à l'art dramatique seraient vains si, à la base des entreprises théâtrales ne se trouvaient pas des hommes doués de personnalité, de courage, d'esprit d'entreprise, de ténacité, tel un Apothéloz. Celui-ci, en fondant le Théâtre

des Faux-Nez, il y a vingt ans, ne prévoyait pas qu'il faisait ainsi le premier pas vers une sorte de conquête. « Le droit du théâtre à l'existence, devait-il relever dans son discours de remerciements, a maintenant été reconnu en Suisse romande. »

C'est bien le cas, en effet. Et l'Anneau Hans Reinhart décerné à Apothéloz vient souligner la part que le lauréat a prise à ce renouveau.

Nous ne pouvons rappeler ici toutes les créations, toutes les réalisations qui virent le jour aux Faux-Nez ou au Théâtre municipal sous sa direction ou par sa mise en scène. Les auteurs suisses, de même que les décorateurs y ont une part importante et les comédiens sont tous fixés dans notre pays. Quant à la qualité de cette production, elle a été reconnue non seulement ici, mais au-delà de nos frontières. J'ai assisté, à Montréal, à l'une des représentations de la « Muraille de Chine ». Elle fut accueillie avec enthousiasme.

L'Anneau Reinhart est une consécration, un encouragement aussi à un homme dont on sait qu'il ne s'arrêtera pas en chemin mais qu'il poursuivra le travail accompli dans le même esprit et avec la force de l'expérience qu'il a trouvée dans la maturité.

Géo-H. Blanc.

VISITEURS DU KENYA. — Dans le cadre du vol inaugural Swissair Nairobi (Kenya)—Zurich-Kloten, un groupe d'une quinzaine de personnalités du Kenya visitera notre pays, et Lausanne en particulier. Ce groupe a quitté Nairobi vendredi soir 5 avril et est arrivé à Zurich samedi matin. Après avoir séjourné dans la métropole helvétique, le groupe a gagné Berne dimanche, puis a visité lundi Neuchâtel et Morat. Ces hôtes africains sont parvenus à Lausanne mardi après midi, où ils resteront jusqu'à mercredi soir. C'est le vice-président du Kenya, l'honorable Arap Moi, aussi ministre de l'Intérieur de son pays, qui dirige ce groupe. Il est accompagné notamment du ministre du Tourisme, l'honorable J. Masinde, de M. A. Abdallah, vice-gouverneur de la Banque Centrale du Kenya. Notre ambassadeur à Nairobi, M. H.-K. Frey et un groupe de journalistes kenyens participent également à ce voyage.

Nos visiteurs africains sont descendus au Lausanne-Palace, ont déjeuné à la Voile-d'Or, au bord du lac, après avoir effectué un tour de ville, une randonnée dans le vignoble du Lavaux et un arrêt dégustation dans une cave d'Epesses. Ils seront également reçus dans les salons de Mon-Repos par la Municipalité, mardi, à 18 h. 30.

RECEPTION. — Vendredi, le Conseil d'Etat a reçu à la salle de l'Evêque, au Château cantonal, M. F. Rienzi, nouveau consul général d'Italie à Lausanne. D'aimables paroles ont été échangées entre P. Graber, président du Conseil d'Etat, et ce dernier.

VILLE DE GENÈVE

Une inscription publique est ouverte en vue de l'engagement

d'agents municipaux

Les candidats doivent:

- remplir les conditions fixées par les statuts du personnel et de la caisse d'assurance;
- être de nationalité suisse;
- jouir d'une bonne santé et posséder les qualités physiques appropriées;
- justifier d'une bonne instruction générale;
- connaître la dactylographie et savoir rédiger facilement;
- avoir régulièrement accompli leur service militaire.

Tous renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus au secrétariat général du Conseil administratif, Hôtel municipal, et au Service des enquêtes et surveillance, halles et marchés, cour Saint-Pierre 2, 2^e étage.

Les offres manuscrites, accompagnées de la formule et d'une photographie, doivent parvenir au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, avec la mention « agent municipal ».

Le secrétaire général du Conseil administratif: R. MÉROZ

VILLE DE GENÈVE

Une inscription publique est ouverte en vue de l'engagement de

préparatrices

aux Conservatoire et Jardin botaniques

Les candidates doivent:

- remplir les conditions fixées par les statuts du personnel et de la caisse d'assurance;
- avoir une bonne instruction générale;
- posséder une grande habileté manuelle;
- avoir une bonne calligraphie.

Tous les renseignements, ainsi que la formule à remplir, peuvent être obtenus au secrétariat général du Conseil administratif, Hôtel municipal, et aux Conservatoire et Jardin botaniques, route de Lausanne 192.

Les offres manuscrites, accompagnées de la formule et d'une photographie, doivent parvenir au secrétariat général du Conseil administratif, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, avec la mention « préparatrice ».

Le secrétaire général du Conseil administratif: R. MÉROZ

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

L'Armailli

NEUCHÂTEL
HOPITAL 10 T.É.L. 5 19 80
POURTALES T.É.L. 5 29 70Pour les fêtes de Pâques
BEAUX ŒUFS TEINTSgarantis de toute première qualité
Grand choix de coloris

L'Armailli

NEUCHÂTEL
VAUSEYON 19 T.É.L. 5 30 65
SERRIÈRES T.É.L. 5 05 77

Crématoire S.A.

Le dividende de 5% brut, afférent au coupon N° 58, est payable à la Banque Cantonale Neuchâteloise de La Chaux-de-Fonds.

VILLE DE
LA CHAUX-DE-FONDSService des ordures
ménagèresVENDREDI-SAINT 12 avril
pas de service

Les quartiers du vendredi seront desservis le jeudi 11 avril.

ATTENTION! Les quartiers du jeudi seront desservis le mercredi 10 avril.
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.Docteur
ROSEN
OCULISTEABSENT
du 8 au 16 avrilLIVRES
d'occasion tous genres
anciens et modernes
Achat vente échange
- Librairie place du
Marché tél 7 53 72HARMONIUM
A VENDRE, modèle
pour société.
Tél. (039) 2 75 68.

Football

● L'Uruguayen Julio Cesar Benitez, un des meilleurs joueurs évoluant sous les couleurs de Barcelone, est décédé hier des suites d'une infection. Cette tragique disparition risque de porter un coup sensible à l'équipe catalane. Benitez, qui était né le 1^{er} octobre 1940, à Montevideo, avait joué à Valladolid et à Saragosse, avant d'être transféré à Barcelone en 1961.

ATHLÉTISME. — A Londres, le Britannique Ron Hill a battu le record du monde des 10 miles en 47' 02"2. L'ancien record appartenait depuis le 2 mars 1965 à l'Australien Ron Clarke, qui, à Melbourne, avait réussi 47' 12"8.

● A Standerton, dans le Transvaal, le sprinter sud-africain Paul Nash a une nouvelle fois égalé à deux reprises le record du monde du 100 m. en 10" juste. «Maintenant que j'ai réussi 10 sec. sur 100 m., je crois sincèrement qu'en travaillant beaucoup je peux réaliser 9"9 sur la distance, a déclaré le nouveau corecordman du monde, qui a 21 ans.

CHRONIQUE VAUDOISE

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

Ils se moquent d'en dessous, étant moqueurs, mais n'osant pas le laisser voir (Ramuz.)

SAINTE-CROIX
LES BELLES DYNASTIES

Il y a quelques jours, Sainte-Croix a pris congé du garde forestier du triage des Etroits, M. Marc Paillard. A cette occasion, la «Feuille» du lieu signale un fait extraordinaire: Cette charge de garde forestier est restée pendant 110 ans dans les mains de la même famille: le grand-père, Constant Paillard, de 1857 à 1912, puis le père, Gustave, dès 1912 et jusqu'à la nomination de son fils Marc en 1935.

Voilà une dynastie qui n'aura jamais la photo de ses membres dans les grands illustrés mondiaux, mais qui est pourtant bien plus rare et sympathique que la plupart des tribus royales dont les clichés pullulent partout.

ROSSINIÈRE
LE BARRAGE DES VERNETS

Espérons qu'il va bien retenir l'eau, car, pour l'instant, il fait surtout beaucoup couler d'encre, le futur barrage des Vernets!

Un certain M. J. Paschoud vient encore d'écrire à son propos au «Journal de Château-d'Éx». Il déclare:

«Il nous semble curieux, même sur le plan industriel, que l'on établisse des barrages d'un rapport insignifiant qui, dans un proche avenir ne serviront à rien comparativement à l'énergie colossale des usines atomiques, en voie de réalisation.»

Qui vivra, verra!

BEX
SURSUM CORDA

Si la plupart des radicaux se signalent par leurs préoccupations terre à terre — réalistes en jargon radical — ceux de Bex regardent, eux, vers le Haut, plus précisément les Hauts de Bex. Ils songent, en effet — comme les autorités — au développement du tourisme local et en ont débattu sérieusement la semaine dernière. Ils sont arrivés à la conclusion que le meilleur moyen d'arriver à un résultat était la collaboration intercommunale.

Ça éclaire de diriger ses yeux vers les sommets!

LE CHENIT
HEURES D'APPUI

Le collège du Chenit, nous informe la «Feuille d'Avis de la Vallée de Joux», a été à l'avant-garde durant l'année scolaire écoulée. On y a introduit, en première classe, des leçons réduites de 50 à 40 minutes.

«Le but de cet essai, écrit notre confrère, est à la fois de diminuer

le nombre d'heures de classe des élèves, et d'aider les moins doués, tout en parcourant le programme normal; nous avons donc introduit des leçons dites d'appui, situées en fin de matinée, qui furent réservées aux élèves les plus faibles, à raison de trois ou quatre heures par semaine, en français, en arithmétique et en allemand; cet enseignement individualisé, où l'on ne fait qu'inculquer des méthodes de travail, répéter et exercer des règles déjà vues en classe compacte, a donné d'excellents résultats; d'après les sondages écrits, exactement identiques, qui ont été faits en mars 1967 et en mars 1968: sur huit épreuves, six sont meilleures cette année, même avec un temps d'enseignement inférieur.

» Les parents des élèves intéressés, selon les résultats de l'enquête, sont presque tous enthousiasmés de cette innovation.

» Une seule ombre au tableau: les diverses leçons récréatives et de lecture ont dû être raccourcies.

» Suite à donner: pour l'année 1968-1969, c'est le collège de Vevey qui reprend le flambeau, et cette fois-ci pour l'ensemble des classes; quant à nous, nous continuerons le système des heures d'appui, en première et deuxième classes.»

Morale: Des heures d'appui que nous devons appuyer!

NYON
UN PROBLÈME DÉLICAT

Lors de leur traditionnelle réunion annuelle, les syndicats du district se sont doctement penchés sur la question des patentes provisoires accordées aux bars à l'occasion des fêtes locales. Si bien disposés qu'ils soient à l'égard des sociétés qui organisent celles-ci, il est, en effet, apparu ces derniers temps, nous confie le «Journal de Nyon», «une recrudescence assez nette du tapage nocturne et des bagarres». Après une discussion approfondie, pleine de tact, comme il se doit sur un sujet si «délicat» — le mot est de notre confrère — on arriva à cette conclusion: «N'y aurait-il pas moyen, pour lutter contre une surenchère des kermesses d'envisager une limitation dans le temps, c'est-à-dire d'éviter qu'elles ne se prolongent au-delà de deux jours?»

D'accord! Mais quelle expression emploiera-t-on désormais pour remplacer celle de «faire la kermesse»?

LA TOUR-DE-PEILZ
RIEN A BOIRE!

C'est une préoccupation tout à fait contraire qui a retenu l'atten-

tion des membres de l'Union des sociétés locales de La Tour. Pour la première fois dans l'histoire de cette cité, elle recevra, en effet, les quatre-vingt-deux chorales et les 3500 chanteurs du canton. C'est donc un événement marquant, mais, si invraisemblable que cela puisse paraître pour une cité lémanique, La Tour, nous révèle la «Feuille d'Avis de Vevey» est «pauvre en établissements publics». «On voudrait donc créer — plusieurs orateurs ont insisté sur ce point — des emplacements, des caves, des buvettes, des carnotzets, en divers endroits de la cité, où les hôtes chanteurs pourraient se désaltérer, fraterniser et chanter dans un cadre accueillant et sympathique.»

Pour résoudre le problème, il faudrait peut-être créer une association intercommunale district de Nyon-La Tour!

LA PROBITÉ
DE NOS CHEMINOTSD'une lettre de M^{me} P. H., dans la «Gazette», nous donnons ci-après l'essentiel:

«Je tiens à vous signaler un petit fait qui je crois est à relever, montrant que l'honnêteté helvétique n'est pas un vain mot et que les CFF fonctionnent bien.

» Jeudi dernier, le 28 mars, je me suis rendue à Genève; à la gare, en prenant mon billet, je donne cinquante francs et je ramasse la monnaie. Dans le train, en voyant le contrôleur, je cherche mon titre de transport mais ne le trouve pas. Soudain je me souviens qu'en me rendant la monnaie, l'employé du guichet avait omis d'y joindre le billet; mais allez expliquer cela à ce préposé. Je m'apprêtais donc à devoir payer une amende, à déboursier un billet simple course, et à en reprendre un autre pour rentrer à Lausanne.

» Je risquais cependant mon explication et à ma grande stupéfaction le contrôleur ouvre la main et me dit: «Madame voici votre billet.»

» L'employé du guichet s'étant aperçu de l'erreur avait immédiatement fait le nécessaire pour que le billet soit remis au contrôleur. Ce dernier a même ajouté qu'il s'était dépêché afin d'arriver avant son collègue qui, lui, ignorant le cas, ne se serait pas fait faute de me faire payer mon passage.»

Vraiment, c'était là un fait à relever. Les régies d'Etat n'ont pas que du mauvais, messieurs de la «Gazette», vous en conviendrez avec votre lectrice. Vébé.

En cas de décès adressez-vous à
E. Guntert & Fils
Numa-Droz 6 tél. jour et nuit 2 44 71
Articles mortuaires — Cercueils
Transports auto — Prix modérésUNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple-La Sentinelle

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

8 avril 1968

Naissances

Vuille Annick, fille d'Eric-André, stéréotypiste, et de Jocelyne-Jeanne née Sermet.
Vuille François-Olivier, fils d'André-Maurice, instituteur, et d'Elise née Zwahlen.
Mirante Romeo, fils de Gino magasinier, et de Carmela née Vorrasso.
Lab Fabienne, fille d'Yvan-Michel-Roger, mécanicien, et de Jacqueline née Schaffer.

Promesse de mariage

Barralle Francis - Marcel, carrossier, et Magli Anne-Marie.

Décès

Deponti Robert-Georges, voyageur, né le 6 novembre 1908, célibataire (Jaquet-Droz 80).
Pumpel née Dürig Berthe-Augusta, ménagère, née le 11 mars 1889, veuve d'Henri-Joseph (Numa-Droz 36).
Favre-Bulle née Schnegg Georgette-Irène, ménagère, née le 7 avril 1892, veuve de Georges-Albert (Terreaux 25).

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

8 avril 1968

Naissances

Huguenin Virchaux Pierre-Alain, fils de Raymond-Willy, chef d'atelier, et de Gisèle-Alice née Jacot-Descombes.
Di Rado Marco, fils de Nicola, manoeuvre, et de Concetta née Di Ranieri.

Au Conseil communal morgien

Comme de coutume, en ce premier mercredi du mois, les membres du Conseil communal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de notre ami Gaston Thentz.

Tout d'abord, le procès-verbal de la séance du 6 mars a été approuvé. Ensuite, deux nouveaux conseillers ont prêté serment. Ce sont MM. J. Neuen-schwander et A. Karlen, tous deux libéraux.

La Municipalité nous lit deux communications nous avisant que les comptes 1967 laissent apparaître un excédent de recettes de 2204 fr. 85 en ce qui concerne la bourse des pauvres et un excédent de recettes de 87 475 fr. en ce qui concerne la bourse de la ville, ce qui sur un total de 7 219 800 fr. de recettes. Des dépenses et amortissements extrabudgétaires ont pu être passés dans des comptes de l'année et des réserves ont été créées pour un montant de 172 615 fr. (dépenses extrabudgétaires: 538 978 fr.).
D'autre part, les deux tiers du défi-

cit de comptes d'exploitation de la ligne TL Morges-Saint-Sulpice ont été couverts par les PTT. La participation communale à la couverture de ce déficit est donc ramenée de 11 411 fr. à 3084 fr. (pas mal du tout!).

« ILS N'ONT RIEN FAIT » ! ?

Il y a quelque temps, la Municipalité a mis à l'enquête publique le nouveau plan de zones avec la fameuse route express dont nous avons déjà parlé dans ces colonnes. A ce conseil le président de la commission chargée d'étudier ce plan, M. J.-D. Sunier (rad.) nous a lu une communication au nom de ladite commission. Voilà six mois que celle-ci se réunit assez fréquemment et à ce jour elle ne peut faire un rapport définitif. Une bonne majorité de cette commission, dont les camarades Haag et Morel, sont opposés à ce nouveau plan (le Parti socialiste morgien a pris position et nos deux camarades nous tiennent au courant de l'évolution).

DÉSAGRÉABLE DÉCLARATION

Cette communication lue, M. le syndic Matile (ent. morg.) répond que la Municipalité ne changera pas d'optique et que la communication de la commission n'apporte rien de nouveau. (En tant que pouvoir législatif, le Conseil communal la fera changer d'avis si c'est nécessaire, d'ailleurs aucun pouvoir exceptionnel n'a été accordé à la Municipalité jusqu'ici!) C'est alors que le président Thentz ouvre une discussion sur ladite communication. M. J.-L. Gachet (ent. morg.) s'oppose à ladite communication en disant que 1^{er} délais (4 avril) sont dépassés et que le conseil doit se prononcer. Il reproche à la commission de faire traîner les affaires. Tout juste si celle-ci n'a pas fait son travail! Quand nous pensons les heures que les membres ont sacrifiées pour l'étude de ce plan, les nouvelles propositions qu'ils ont faites, des journées entières qu'ils ont passées, et après ça, «ils n'ont rien fait»? C'est vraiment une déclara-

tion désagréable et j'espère que la population sera très bientôt avisée des nouvelles propositions faites. Elle se rendra compte du travail effectué par ces membres.

CRÉDITS

Le Conseil a en outre accordé les crédits suivants:

60 000 fr. pour la réfection de la toiture de la maison de maître de «La Gracieuse».

162 000 fr. pour la deuxième étape des travaux préparatoires de la station d'épuration des eaux et de l'incinération des ordures.

50 000 fr. pour les frais d'étude d'un collège en Bellevue et la programmation d'ensemble des locaux scolaires.

50 000 fr. pour une participation communale des frais d'exploitation d'une garderie d'enfants (qui va être en construction).

38 000 fr. pour la pose des conduites d'eau et gaz au quartier des Correvondes.
ERIC VORUZ.

Tapis

Qualité
Choix
Prix avantageux

Iynedjian

Bas rue de Bourg 7, Lausanne
Même maison à Bern, vis-à-vis Hôtel Bellevue-Palace

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Hanoi propose aux Etats-Unis une rencontre à Phnom-Penh

Le Vietnam du Nord est prêt à une rencontre avec les Etats-Unis « au niveau des ambassadeurs soit à Phnom Penh, soit en tout lieu qui conviendrait aux deux parties » a déclaré M. Nguyen Duy Trinh, ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères dans une interview à la chaîne américaine CBS, dont le texte intégral a été diffusé lundi après midi par la radio de Hanoi captée à Hong-kong. « Un représentant de la République démocratique du Vietnam, avec rang d'ambassadeur, est prêt à rencontrer un représentant américain. Au cours de cette rencontre, la partie américaine précisera la date à laquelle la cessation inconditionnelle des bombardements et de tous autres actes de guerre contre la République démocratique du Vietnam deviendra effective », a ajouté le ministre nord-vietnamien.

« Ensuite, a-t-il poursuivi, les deux parties se mettront d'accord sur la date, le lieu et le niveau de négociations officielles entre la République du Vietnam et les Etats-Unis ».

A propos de l'avenir du Vietnam du Sud, M. Nguyen Duy Trinh a indiqué que le Front national de libération et le Vietnam du Nord accepteraient l'installation d'un gouvernement de coalition à Saigon.

Le président Johnson a convoqué la presse lundi après midi pour annoncer qu'il avait reçu une réponse d'Hanoi et que les Etats-Unis s'efforcent de fixer le plus rapidement possible, avec leurs alliés une date et un lieu de rencontre pour l'ouverture de pourparlers avec le Vietnam du Nord.

Le chef de l'exécutif a ajouté qu'il avait déjà pris des mesures pour tenir les alliés des Etats-Unis au courant de la situation, et qu'il confèrera mardi matin à Camp David (Maryland) avec l'ambassadeur des Etats-Unis à Saigon, M. Bunker, le secrétaire d'Etat Rusk, et le secrétaire à la défense Clifford. Enfin, le prince Sihanouk du Cambodge a accepté de recevoir les négociateurs dans sa capitale.

Deux accidents d'avion, hier:

5 morts à Londres, 33 au Chili

Trois minutes après avoir décollé de l'aérodrome de Londres, hier après-midi, à 16 h. 27, un Boeing de la ligne Londres—Nouvelle-Zélande de la BOAC, s'est posé en flammes en bout de piste à l'aérodrome de Londres. Le capitaine Charles Taylor a réussi cette opération après avoir effectué un tour au-dessus de l'aérodrome et signalé qu'il était en difficulté: son signal « Mayday » indiquait que l'aile gauche et un des moteurs étaient en flammes. Presque aussitôt après, entouré d'une fumée noire, l'appareil atterrissait lourdement en face du « Queens building », l'un des principaux bâtiments de l'aérodrome. Il y avait 126 passagers à bord. Douze d'entre eux ont réussi à se sauver en sautant de l'appareil, dont toute l'aile gauche et l'arrière brûlaient. Cinq — dont une hôtesse — sont morts.

D'autre part, un avion DC-6 de la compagnie Ladeco (ligne aérienne du cuivre), transportant 33 personnes, s'est écrasé lundi sur une montagne à 35 km. au sud de Coihaique, localité située à 1500 km. au sud de Santiago-du-Chili. Selon des paysans qui ont assisté à l'accident, l'appareil a explosé et il n'y aurait pas de survivants.

INCURSION ISRAËLIENNE EN JORDANIE

La situation à la frontière israélo-jordanienne s'est nettement détériorée hier. Une opération hélicoptère israélienne a été effectuée à une trentaine de kilomètres à l'intérieur du territoire jordanien; un attentat a fait trois morts du côté israélien et trois duels d'artillerie se sont produits au-dessus du Jourdain. Selon

Tel Aviv, dix Palestiniens ont été tués ou blessés au cours de l'incursion. Les Israéliens ont en outre détruit une maison servant de base aux terroristes et saisi des documents et des armes en quantité importante. Parmi ces documents figuraient des plans d'opération contre la ville israélienne d'Eilat.

Paris: Accord dans l'affaire de la Cinémathèque

Un accord prévoyant la réintégration d'Henri Langlois à la tête de la Cinémathèque française et la suppression de la subvention de l'Etat a été élaboré lundi à Paris par les membres du Conseil d'administration de la cinémathèque. On déclarait, à l'issue de la réunion, que le conseil avait également retenu une formule prévoyant deux organismes distincts: l'un pour la programmation, l'autre pour la conservation des films. L'Etat, qui retirerait sa subvention de 120 millions de francs, pourrait en restituer une partie sous forme de rémunération. Les fonds manquants pourraient être fournis par un organisme alimenté par les membres de la cinémathèque et par ses amis. On ignore si H. Langlois sera directeur artistique, président ou directeur général: il faut attendre l'accord du Ministère des finances.

POLOGNE: DÉMISSION DE M. OCHAB

M. Edouard Ochab, président du Conseil d'Etat polonais (la présidence de la République collégiale de la Pologne), a démissionné. Ce fait ne constitue pour les observateurs qu'une demi-surprise: il y a longtemps, en effet, que l'on parlait du retrait anticipé de M. Ochab, dont la vue, au cours des derniers mois, avait baissé de façon alarmante. Mais il semble que les événements du mois de mars ont hâté une décision qui, sans eux,

eût sans doute été ajournée jusqu'au V^e congrès du parti, au mois de novembre prochain. Son départ pose, à chaud, le problème du remaniement de la direction du parti avec toutes les questions politiques difficiles qui s'y rattachent, à un moment où s'intensifient les luttes d'influence. La Diète, qui se réunit aujourd'hui en session ordinaire pour examiner divers projets législatifs, sera appelée à élire le successeur de M. Ochab.

La Tchécoslovaquie a un nouveau gouvernement

La Tchécoslovaquie a un nouveau gouvernement. C'est un gouvernement « centre gauche ». En fait, sa composition à peu de détails près, était connue depuis plusieurs jours. La liste officielle rendue publique hier soir n'apporte que peu de surprises.

Présidé par l'éminent économiste M. Oldrich Cernik, ancien vice-président du conseil sous M. Lenart, le gouvernement a cinq vice-premiers ministres, et non quatre, comme on le prévoyait. Aux noms de MM. Colotka, Husak, Sik et Strougal, on a ajouté celui de M. Frantisek Hamouz, ancien ministre du Commerce extérieur. Or, cet élargissement, apprend-on ici, s'explique surtout pour des raisons d'équilibre, M. Hamouz étant une personnalité très orthodoxe, dont la présence est de nature à rassurer les « inquiets » de l'appareil du parti.

« JUSTE AU MILIEU »

La composition du gouvernement reflète, en effet, le double souci d'efficacité et d'apaisement. L'opinion libérale ici regrette le caractère trop « juste au milieu » du cabinet. Elle aurait aimé un gouvernement plus à gauche et craint que les membres libéraux du gouvernement, tels que les vice-présidents Husak et Sik, le nouveau ministre de l'Agriculture Boruv-

ka, connu pour son franc-parler, ainsi que le ministre de l'Instruction M. Kadlec, ne soient isolés et neutralisés au sein d'un organisme où les éléments centristes, partisans du progrès prudent, sans hâte, dominent très nettement. Le président du conseil M. Cernik lui-même est un représentant typique de cette tendance.

DEUX QUALITÉS

Cependant aux yeux de l'opinion, le nouveau gouvernement a pour son actif premièrement, de ne plus comprendre les « novotnystes » les plus discrédités, tels que le général Omsky, ou l'ancien ministre des Affaires étrangères M. Vaclav David, (qui a assisté au récent plénum en gardant le silence), et deuxièmement, de compter parmi ses membres des hommes à la compétence reconnue tels que le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. Hajek, qui est un vrai « Européen », M. Sucharda, qui a déjà fait ses preuves comme ministre des Finances, M. Galuska, ancien ambassadeur à Londres à qui l'on doit le brillant succès de l'exposition tchécoslovaque à Montréal et qui devient ministre de l'Information et de la Culture.

Le nouveau ministre de l'Intérieur, le général Josef Pavel, ancien légionnaire de la guerre d'Espagne, an-

cient maquisard, est une victime des purges stalinienne. On est en droit de penser qu'il purgera énergiquement la police des tortionnaires de naguère.

Le Ministère de la défense échoit, comme cela a été prévu, au général Dzur, l'un des officiers supérieurs qui ont empêché, en décembre et janvier derniers, l'utilisation de l'armée par les novotnystes, en vue du maintien en selle de leur « patron ».

MINORITÉS

Sur les trente membres du nouveau gouvernement on compte, sauf erreur, cinq Slovaques, anciens représentants des autres minorités nationales, et deux non-communistes: le nouveau ministre de la Justice, Bohoslav Korcak, président du Parti socialiste nouvellement élu (ancien parti Benes) et le titulaire de la Santé (en remplacement de l'abbé Plojhar éliminé), M. Vlcek, représentant du Parti populaire de tendance catholique.

La structure du gouvernement sera quelque peu modifiée, apprend-on, par l'Assemblée nationale qui se propose de créer un conseil économique, dont le président sera probablement M. Sik, un ministre du travail et de la prévoyance sociale ainsi qu'un office d'Etat des prix, dont la direction sera probablement confiée aux ministres, actuellement sans portefeuille: Stancel et Hula.

USA: Mobilisation record contre les émeutiers

A Baltimore où l'on compte 350 000 Noirs sur une population d'un million d'habitants, les incidents raciaux se sont poursuivis lundi après midi et 2000 soldats fédéraux ont été appelés pour prêter main-forte aux 1900 qui sont déjà sur place, aux 5500 gardes nationaux et aux 1600 policiers municipaux. Le couvre-feu a été décrété de 16 h. à 7 h. du matin.

Les émeutes qui ont commencé samedi soir ont déjà fait cinq morts, cinq Noirs. Le dernier, tué lundi, était soupçonné d'avoir pillé un magasin de spiritueux. Il y a plus de trois cents blessés. Les forces de l'ordre, contre lesquelles des coups de feu ont été tirés, n'arrivent pas à maîtriser les jeunes Noirs, qui, groupés en commandos, se lancent vers les quartiers commerçants en brandissant des cocktails Molotov. Les bouteilles de whisky ont parfois remplacé celles de coca-cola pour la confection de ces engins. L'effet est plus fort, l'incendie plus violent.

Les incidents ont paralysé toute activité normale.

Les autorités redoutent maintenant les vacances de Pâques qui vont libérer les écoliers et fournir de nouvelles recrues aux émeutiers.

Les appels au calme lancés par radio n'ont eu aucun effet.

Dans les autres villes américaines les incidents sont moins graves. Cependant à Nashville (Tennessee) de nouveaux incidents ont éclaté entre étudiants et policiers, un bâtiment de l'université a été incendié et la garde nationale a dû utiliser des gaz lacrymogènes.

En Floride, où des incidents à Tallahassee avaient fait un mort, des incendies ont été allumés dans cinq villes: Gainesville, Fort Pierce, Jacksonville, Pompano Beach et Pensacola. 47 arrestations ont été opérées à Fort Pierce.

A Memphis, après la marche conduite par la veuve du pasteur King, règne un calme impressionnant ainsi qu'à Atlanta où sera inhumé mardi le pasteur, en présence, estime-t-on, de quarante à cinquante mille personnes, dont M. Humphrey, vice-président des Etats-Unis, et de nombreuses personnalités.

A Youngstown, ville de 510 000 habitants et centre sidérurgique de l'Ohio, deux policiers ont été blessés au cours d'échauffourées avec 150 jeunes Noirs qui brisaient les vitrines et se livraient au pillage.

On signale, d'autre part, des incidents à Buffalo, dans l'Etat de New York, et à Washington dans le Delaware, où des petits groupes de Noirs parcouraient le centre de la ville.

Cincinnati (Ohio), ville de 700 000 habitants dont 200 000 Noirs, est à son tour atteinte par le « mal noir ». Dans l'après-midi de lundi, une femme de couleur a été abattue dans le ghetto d'Avondale — apparemment par un amant jaloux — et ce fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres. Dans les minutes qui suivirent, des centaines de Noirs brisaient les vitrines des magasins pillaient, incendiaient et se battaient avec les policiers. La garde nationale a été alertée.

C'est la première fois dans toute l'histoire des Etats-Unis que les autorités américaines ont recours à de si importantes forces de l'ordre: 56 000 hommes, dont 22 000 soldats fédéraux — certains de retour du Vietnam — et 4000 gardes nationaux.

● Le révérend Ralph David Abernathy, qui depuis dix ans, était considéré comme l'alter ego du pasteur Martin Luther King lui a succédé officiellement, lundi, à la tête de la « Southern Christian Leadership Conference ».

Billet valaisan: Des séances intéressantes

(Suite de la première page)

Pourtant immédiatement après, le Grand Conseil démontrait qu'il n'était pas prêt de se dessaisir de la seule prérogative qui lui reste.

Le droit de grâce est un droit purement gratuit. Il n'est motivé par rien, car, en principe, justice a été rendue ou du moins, on doit l'admettre, pour autant que l'on fasse confiance aux juges.

Mettre en doute cette confiance, c'est créer l'anarchie.

Cette position n'est pas d'aujourd'hui et dans tous les pays que nous connaissons le droit de grâce existe.

C'est donc bien une prérogative sans restriction, comme sans motivation.

Ce droit peut aller jusqu'à l'absurde. Le conseiller d'Etat Bender nous l'a démontré dans un cas vendredi. Il est vrai qu'en l'occurrence, il ne faut pas trop se faire de souci, le délinquant n'ira pas loin et le juge se chargera de lui rappeler qu'il n'a pas mérité sa grâce.

Le Grand Conseil a démontré ce vendredi que malgré les apparences il n'est pas décidé à se départir de ce droit. Il est vrai qu'il aurait pu se contenter de suivre sa commission qui avait particulièrement bien étudié les dossiers et on peut féliciter le président de Viège et son équipe pour

leur excellent travail. Le Grand Conseil a été plus loin encore.

Nous pensons qu'il y a eu là une erreur du gouvernement. Ceci non pas pour lui jeter la pierre, mais présenter quarante cas à la fois, c'était faciliter l'opération de coalition. Qui n'avait pas son poulain à sauver? Et pour finir, cela devenait presque un devoir de sauver celui de sa région, même s'il ne le méritait pas.

Le meilleur moyen de rendre au droit de grâce sa valeur réelle, c'est d'envoyer par tranches de sept ou huit au maximum les demandeurs devant la haute assemblée.

ALBERT DUSSEX.

EN QUELQUES LIGNES

● ROME. — Pietro Nenni, chef et président des socialistes unifiés, a ouvert lundi la conférence nationale du parti, dont le but est de lancer officiellement le programme socialiste pour la nouvelle législature.

● BIELEFELD. — Un manœuvre de 27 ans, Beck, de Diebrock (Rhénanie du Nord-Westphalie) a avoué avoir étranglé pour des motifs sexuels, trois jeunes femmes de 21 à 29 ans, cela pendant la période s'étendant de 1961 à 1968.

● BRUXELLES. — Le roi Baudouin, une semaine après les élections législatives, a fait appel lundi au comte Adhémar d'Alcantara, ministre des classes moyennes, pour qu'il procède à des sondages en vue de former un nouveau gouvernement.

● NICOSIE. — Le président Makarios et le vice-président Kutchuk, leader de la communauté chypriote-turque ont confirmé lundi à Nicosie que des conversations commencent la semaine prochaine à Nicosie en vue d'un règlement pacifique du problème chypriote, dès le retour dans l'île de M. Denktash, président de la Chambre communale chypriote-turque, exilé en 1964.

● MOSCOU. — M. Gregori Kozlov, membre suppléant du Comité central du Parti communiste d'URSS, député du Soviet suprême et président du Comité exécutif régional de Leningrad, est décédé dimanche.

● LONDRES. — Sir Duncan Wilson, actuellement ambassadeur à Belgrade, a été nommé ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou.

● MOSCOU. — Le ministère soviétique des Affaires étrangères a notifié à l'Ambassade de Chine l'expulsion du territoire de l'URSS du ressortissant chinois Cheng Chi-hsiang. Ce dernier est accusé d'avoir, au cours d'un voyage d'affaire, pris des photographies sur l'aéroport de Tachkent.

● SAIGON. — « Toute décision concernant le destin du Vietnam du Sud qui serait prise sans l'approbation du gouvernement élu par le peuple et de l'Assemblée nationale... sera considérée comme nulle, car une telle décision trahirait le peuple vietnamien » déclare une motion votée dimanche par l'Assemblée nationale sud vietnamienne après deux jours de débats.

● STOCKHOLM. — Le président du conseil de Roumanie, M. Maurer, accompagné de son ministre des Affaires étrangères, M. Manescu, est arrivé à Stockholm, pour une visite officielle de quatre jours en Suède.

● TOKIO. — Quinze étudiants ont été arrêtés au cours d'un heurt entre un millier de manifestants et 4500 policiers. Les étudiants qui appartiennent au mouvement Zengakuren, marchaient sur l'hôpital américain d'Oji.

● MOSCOU. — Deux cents fonctionnaires syndicalistes des pays communistes et des pays en voie de développement participent à une « session extraordinaire » de la Confédération syndicale mondiale consacrée à un accroissement de l'aide au Vietnam du Nord et au Vietcong.

● STRASBOURG. — Dans un mémorandum commun à la Commission européenne des Droits de l'Homme, les gouvernements danois, norvégien et suédois portent de nouvelles accusations contre le régime militaire grec. Le Gouvernement néerlandais a, une fois de plus, joint sa voix à la protestation scandinave.

● PARIS. — François Mitterrand, candidat unique de la gauche à l'élection présidentielle de 1965 et président de la Fédération de la gauche non communiste, a présenté hier soir au cours d'une émission télévisée en direct, un long plaidoyer en faveur de l'union autour des forces de l'opposition de gauche, sans exclusive.

● LUXEMBOURG. — Après leur échec du 28 mars, qui les amena à repousser du 1^{er} avril au 1^{er} juin l'entrée en vigueur du marché commun du lait et de la viande, les ministres de l'agriculture des Six se sont réunis en fin d'après-midi à Luxembourg jusqu'à mardi soir. Il semble que les Six ne soient pas très loin d'un accord en ce qui concerne le niveau des interventions — obligatoire et facultative — pour soutenir les cours.